



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2023-126

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR BENJAMIN LOUIS, ADJOINT DE QUARTIER DE LA COMMUNE DE CHAMBERY DÉLÉGUÉ EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la définition de la politique générale en matière de communication, il convient d'en donner délégation à Monsieur Benjamin LOUIS,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la promotion de la Ville, ainsi qu'à sa propriété intellectuelle, il convient d'en donner délégation à Monsieur Benjamin LOUIS,

Le maire de la Ville de Chambéry,

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature permanente est donnée à **Monsieur Benjamin LOUIS**, adjoint de quartier, qui est délégué à la définition de la politique générale en matière de **COMMUNICATION**, et plus particulièrement pour les fonctions suivantes :

- ❖ Définition des stratégies de communication interne et externe et développement de tout outil afférent à cette délégation;
- ❖ Autorisations liées à la gestion des supports écrits et numériques de communication ;
- ❖ Co-directeur des publications : notamment le journal municipal et le site internet de la Ville ;
- ❖ Notification d'attribution des subventions et gestion des contrats d'objectifs accordés aux associations œuvrant dans le domaine de la communication ;
- ❖ Courriers, contrats et conventions de demande de subvention ou autres leviers financiers nécessaires au développement de la communication ;

#### Article 2 :

Cette délégation entraîne la fonction de :

- ❖ Définir, en lien avec Monsieur le Maire, les orientations propres à la matière déléguée
- ❖ Signer tous les documents relatifs à la matière déléguée
- ❖ Présider et animer, dans la matière déléguée, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Chambéry, et de ses partenaires, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Cette délégation s'applique à l'exclusion des attributions relevant du Conseil municipal.

Dans le cadre des astreintes municipales, **Monsieur Benjamin LOUIS** est compétent pour prendre toutes mesures, toutes décisions et actes nécessaires à l'exercice des missions d'urgence.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à **Monsieur Benjamin LOUIS** qui accepte cette délégation.

**Article 4 :**

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, **Monsieur Benjamin LOUIS** est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le Maire ou à défaut par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre des nominations.

**Article 5 :**

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

**Article 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

Fait à Chambéry

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I\_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2023-126

Objet de l'acte : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR BENJAMIN LOUIS, ADJOINT DE QUARTIER DE LA COMMUNE DE CHAMBÉRY DÉLÉGUÉ EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 - Délégation de fonctions à un élu

Date de l'acte : 14 septembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230914-lmc1H29868H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29868H1

Date de transmission en Préfecture : 14 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 14 septembre 2023

Publication : du 14 septembre 2023 au 14 novembre 2023